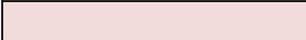




Groupe de travail du CNIS sur les indicateurs associés aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

Code couleur appliqué aux propositions d'indicateurs

	Indicateur discuté par le sous-groupe Environnement
	Indicateur discuté par le sous-groupe Economie
	Indicateur discuté par le sous-groupe Social

Définitions des différentes catégories dans lesquelles sont placés les indicateurs

Candidats : Indicateurs proposés pour intégrer la liste nationale des indicateurs pour le suivi des ODD

À recommander : Indicateurs dont la production de données ou la mise à disposition des données est soumise à recommandation, car ces indicateurs ont été jugés pertinents et indispensables

Non retenus : Indicateurs écartés de la liste nationale des indicateurs pour le suivi des ODD, car non pertinents et/ou secondaires

Pour toutes questions relatives au compte-rendu, contactez les rapporteurs du GT CNIS :

Sylvie Eghbal

Frédéric Vey sylvie.eghbal-teherani@insee.fr

frederic.vey@developpement-durable.gouv.fr

Pour plus d'informations sur les indicateurs ODD :

[Liste officielle des indicateurs mondiaux des ODD - ONU \(mars 2017\)](#)

[Liste des 110 indicateurs disponibles au niveau national pour le suivi des ODD publiée par l'INSEE](#)

[Classification des indicateurs mondiaux des ODD - ONU](#)

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Thème de l'indicateur	ODD	Cible ONU	Libellé de l'indicateur proposé	Catégorie de l'indicateur	Commentaires
Social	1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du revenu médian)	Indicateur onusien	Indicateur onusien 1.2.1 : robuste, suivi, comparable au niveau européen ; difficile néanmoins de définir une cible, car indicateur relatif. Serait à désagréger selon différents critères, dont personnes en emploi Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, âge, CSP (détaillée, agrégée), type de ménage, taille de ménage, diplôme, activité, statut d'occupation du logement, etc.
Social	1	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)	Taux de pauvreté monétaire (seuil à 50 % du revenu médian)	Indicateur alternatif	Pourrait relever de l'ODD10 ; difficile néanmoins de définir une cible, car indicateur relatif. Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, âge, CSP (détaillée, agrégée), type de ménage, taille de ménage, diplôme, activité, statut d'occupation du logement, etc.
Social	1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Taux de pauvreté en conditions de vie	Indicateur alternatif	Indicateur de richesse nationale ; sera à désagréger selon différents critères. Permet de rendre compte différentes dimensions de la pauvreté. Production statistique assurée et à fréquence annuelle Désagrégation possible : par âge, CSP , diplôme, quintile de niveau de vie du ménage, type de ménage et nombre d'enfants.
Social	1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Intensité de la pauvreté	Indicateur complémentaire	Indicateur complémentaire au taux de pauvreté, très pertinent pour appréhender les inégalités de revenus. Production à fréquence annuelle
Social	1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur d'inégalité du patrimoine : indice de Gini	Indicateur complémentaire	Sur ce thème, l'indicateur synthétique utilisé est l'indice de Gini, calculé à partir des résultats de l'enquête Patrimoine, enquête réalisée par l'Insee tous les 3 ans depuis 2014. Cet indicateur est préféré au ratio masse du patrimoine des plus pauvres sur masse du patrimoine des plus riches A désagréger par sexe Production à fréquence annuelle
Social	1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Taux d'effort net en logement	Indicateur complémentaire	Une série de données pourra être fournie par l'Insee sur cet indicateur ; le choix de la source des données est en cours. A désagréger par quartiles de revenu
Environnement	1	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Nombre de victimes (morts) d'événements naturels dommageables (événements de risque 2 à 5)	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Désagrégation possible selon l'échelle des dommages (de 2 à 5) et par territoire Fait l'objet d'une recommandation par le CGEDD pour être intégré au jeu d'indicateurs français Production à fréquence annuelle L'évaluation exacte des personnes impactées par des événements naturels dommageables n'est pas mesurée de façon fiable pour chaque événement, donc cette désagrégation n'a pas été conservée. Seuls les décès sont évalués systématiquement.
Economie	1	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Proportion des dépenses des administrations publiques (S13) ventilées par fonctions (éducation, santé et protection sociale) selon la nomenclature internationale Cofog (Classification of the Functions of Government)	Indicateur onusien	Indicateur onusien 1.a.1. Production à fréquence annuelle
Economie	1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	Indicateur complémentaire	Production à fréquence annuelle.
Social	2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Proportion de personnes n'ayant pas les moyens financiers pour manger des protéines tous les deux jours	Indicateur alternatif	Indicateur retenu pour suivre l'insécurité alimentaire Production à fréquence annuelle

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	2	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Surpoids et obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle	Indicateur alternatif	Surpoids et obésité des adultes : Source privilégiée : Cohorte Constances (un point en 2013). Dans le programme d'études de la cohorte Constances il est prévu de renouveler l'analyse du surpoids tous les trois ans. Désagrégations possibles : âge (quinquennal), sexe, et une variable de niveau social (niveau d'éducation ou niveau de revenu, cela peut être discuté en séance) Surpoids et obésité des enfants et adolescents : La source est le cycle d'enquêtes en milieu scolaire qui couvre tout le champ demandé (enfants et adolescents) Alternativement en grande section de maternelle en Cm2 et en troisième tous les deux ans donc une classe d'âge revient tous les six ans. Ventilation par sexe, CSP des parents et grande régions.
Environnement	2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur SNTEDD A2.16 : Consommation de produits phytosanitaires	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur important pour un suivi national car la consommation de pesticides fait l'objet d'un engagement clair du plan ecophyto Désagrégation possible par fonction Déjà suivi dans la SNTEDD Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Part des surfaces en AB et nombre d'exploitations en HVE	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur proche de l'indicateur ONU 2.4.1 témoignant des surfaces agricole gérées durablement : Il pourrait à terme être redondant avec l'indicateur 2.4.1 de la FAO sur les surfaces en agriculture durable, mais il est pertinent en attendant de le faire figurer dans le tableau de bord. Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et à fréquence annuelle PRECAUTION A APPLIQUER POUR CET INDICATEUR : L'agriculture biologique n'est pas équivalente à l'agriculture durable, le champ du durable étant plus large que le biologique.
Environnement	2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA)	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée et à fréquence annuelle, indicateur suivi dans le cadre du suivi du plan EcoAntibio
Environnement	2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Diversité moyenne des cultures arables	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur disponible (source : SSP), données à venir.
Environnement	2	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme	Indicateur onusien	Indicateur jugé NON prioritaire Indicateur ONU 2.5.1 produit par la FAO : comprenant deux sous-indicateurs, un sur les espèces végétales, l'autre sur les races animales. Le sous-indicateur sur les rares animales est produit et publié. Celui sur les espèces végétales est annoncé pour 2018 (la fin de la collecte des données était programmée pour décembre 2017). Comparaison internationale possible
Environnement	2	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Proportion de races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction	Indicateur Onusien	Indicateur jugé NON prioritaire Indicateur Onusien en Tier 1, produit par la FAO : comprenant six sous-indicateurs. Comparaison internationale possible
Social	3	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Taux de mortalité néonatale	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.2.2 Les deux indicateurs de mortalité des jeunes enfants (infantile et néonatale) sont importants : la mortalité infantile est plutôt liée aux conditions de vie ; la mortalité néonatale est plus en lien avec la maternité. Production à fréquence annuelle
Social	3	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Taux de mortalité infantile	Indicateur complémentaire	Les deux indicateurs de mortalité des jeunes enfants (infantile et néonatale) sont importants : la mortalité infantile est plutôt liée aux conditions de vie ; la mortalité néonatale est plus en lien avec la maternité. Production à fréquence annuelle

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Découvertes de séropositivité VIH par sexe et par année de diagnostic	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.3.1 Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par groupe d'âge, par niveau géographique (région, département)
Social	3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Taux de déclaration de tuberculose	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.3.2 . En évolution en France ; traduit des inégalités de conditions de vie. Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par groupe d'âge, par niveau géographique (région, département)
Social	3	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Taux standardisés de décès pour cause de : Maladies de l'appareil circulatoire, Tumeurs, Diabète sucré, Asthme et autres maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.4.1 Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe
Social	3	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Taux standardisés de décès pour cause de suicide	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.4.2 Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe
Social	3	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Auto-évaluation de l'état de santé	Indicateur complémentaire	L'état de santé perçu est un indicateur Eurostat (Enquête SRCV-SILC). Production à fréquence annuelle Désagrégations possibles : par sexe , âge, niveau d'éducation, quintile de revenu, urbanisation, niveau d'éducation)
Social	3	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Proportion de personnes ayant un comportement à risque en consommation d'alcool	Indicateur alternatif	Indicateur issu de l'Audit-C – produit régulièrement
Social	3	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Nombre de tués par accident de la route	Indicateur alternatif	A désagréger en fonction de rural/urbain et par classe d'âge Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, classe d'âge, catégorie d'usagers, type de route, type d'occupant, caractéristique du conducteur, région, département, aggro/hors aggro.
Social	3	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Taux de natalité des 15 ans à 19 ans	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.7.2. Non prioritaire Production à fréquence annuelle
Social	3	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Taux de renoncement à des soins pour raisons financières : écart entre les 20% les plus modestes et le reste de la population	Indicateur alternatif	Indicateur sur le renoncement aux soins très pertinent (indicateur illustratif des inégalités sociales de santé pour le suivi de la Stratégie Nationale de Santé). Voir d'il est possible de le désagréger par raison (exemple : personnes sans complémentaire santé) Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Social	3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Espérance de vie en bonne santé	Indicateur complémentaire	Indicateur de richesse nationale Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe
Social	3	3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	Prévalence du tabagisme régulier (ou quotidien) par tranche d'âge	Indicateur onusien	Indicateur onusien 3.a.1. Il serait pertinent de le ventiler également en fonction du niveau d'éducation et/ou par sexe. Production statistique assurée et à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, tranche d'âge, variables socio-économiques (niveau de diplôme, statut d'activité, niveau de vie par UC)
Social	3	3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Densité des professionnels de santé	Indicateur onusien	Il s'agit de la densité par spécialité. Le problème en France n'est-il pas plutôt celui des déserts médicaux ? Production à fréquence annuelle
Social	4	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe.	Indicateur onusien	Indicateur onusien 4.1.1. La question de la ventilation est importante pour ce type d'indicateur car les moyennes ne reflètent pas les inégalités Sources : PIRLS : tous les 5 ans , TIMSS : tous les 4 ans, PISA : tous les 3 ans Désagrégation possible : par sexe, par statut socio-économique et culturel (PISA), possible par niveau de revenu des parents (TIMSS et PERLS), urbain/Rural.
Social	4	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	Indicateur onusien	Indicateur onusien 4.3.1 ; source : enquête européenne AES : tous les 4/5 ou 6 ans Désagrégation possible : par sexe

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	4	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Sorties précoces du système scolaire des 18-24 ans selon le sexe	Indicateur complémentaire	Indicateur de richesse nationale Production à fréquence annuelle
Social	4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence	Indicateur onusien	Indicateur onusien 4.4.1 Compétences inférées par les pratiques ; enquête européenne Distinguer les compétences de base et les compétences avancées ; désagrégation souhaitée par âge et par sexe
Social	4	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.	Indicateur onusien	Indicateur onusien 4.6.1. La source est l'enquête PIAAC (collecte en 2012, prochaine en 2020)
Social et environnement	4	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées	Indicateur alternatif	Indicateur SNTEDD. Faire une préconisation sur les projets d'éducation sur l'égalité entre les sexes ainsi que sur l'éducation sexuelle (les données statistiques sur ces sujets n'existent pas) Indicateur jugé prioritaire.
Environnement	4	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Nombre d'inscrits en dernière année de formation initiale en environnement	Indicateur alternatif	Indicateur jugé NON prioritaire Fréquence annuelle de production des données
Economie	4	4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	Montant des versements nets d'aide publique au développement (APD) consacrée aux bourses/formations en France	Indicateur onusien	Indicateur onusien 4.b.1
Social	4	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Taux d'étudiants boursiers post-bac	Indicateur complémentaire	La part des étudiants concernés par les bourses sur critères sociaux est un indicateur à faible évolution depuis 2010 et plutôt un indicateur de moyens.
Social	5	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Proportion de personnes victimes de violences au sein du ménage, par sexe	Indicateur alternatif	Indicateur proche de l'indicateur ONU 5.2.1 Produit à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui est produite chaque année depuis 2007. Données produites en moyenne annuelle sur 3 ans.
Social	5	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Proportion de personnes victimes de violences sexuelles en dehors du ménage, par sexe	Indicateur alternatif	Indicateur proche de l'indicateur ONU 5.2.2 Produit à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui est produite chaque année depuis 2007. Données produites en moyenne annuelle sur 3 ans.
Social	5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Proportion des femmes cadres dirigeants (dans la fonction publique et le privé)	Indicateur alternatif	Il faudrait plusieurs indicateurs sur la place des femmes dans la vie économique ; privilégier au moins la part des femmes parmi les dirigeants. Production à fréquence annuelle

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises non cotées et des entreprises publiques	Indicateur complémentaire	Retenu si disponible Pas d'intérêt pour les CA des entreprises cotées (car directive européenne)
Social	5	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Centres IVG	Indicateur onusien	Retenu si disponible L'accès aux centres d'IVG reste d'actualité. Il est souhaité un indicateur en rendant compte. Ont été proposés : un indicateur sur la part des femmes ayant accès à un centre IVG à moins de 15 km de chez elles (mais proximité n'est pas un critère) ou sur le nombre de centres IVG par région pour 100000 femmes (mais indicateur de moyens), mais aucun des deux n'a été jugé satisfaisant. Par ailleurs, l'accès à l'IVG reste surtout une question d'information et/ou de freins culturels. En attente de proposition du HCE ou de la DREES (rapport Drees de 2016 sur IVG). Le cas échéant, pourrait faire l'objet d'une recommandation.
Social	5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Indicateur complémentaire	A prioriser avec l'indicateur retenu pour la cible 8.5, qui est le taux horaire brut, selon le sexe Indicateur européen
Social	5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université, par grandes filières	Indicateur complémentaire	En lien avec une des 10 mesures phares du comité interministériel aux droits des femmes (8 mars 2018) : 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur d'ici 2020.
Environnement	5	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	Proportion de femmes ayant le statut de cheffes d'exploitation agricole ou de coexploitantes	Indicateur alternatif	Indicateur jugé NON prioritaire Comparaison internationale possible Désagrégation possible par type d'exploitation et taille d'exploitation
Environnement	6	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses (au regard des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie)	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur proche de l'indicateur ONU 6.1.1. sur l'utilisation des services en eau potable gérés en toute sécurité Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Indicateur SNTEDD E3.5 : Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur ONU 6.3.2 : comparaison internationale possible Indicateur pertinent pour un suivi national car c'est une des cibles principales de la DCE. La France est en bonne position mais les objectifs fixés pour 2015 n'ont pas été tenus (report de l'échéance). Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et fréquence de production 3 ans
Environnement	6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Taux de conformité des ouvrages d'épuration (Taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement non-collectif + Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif)	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU et permettant une distinction entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	6	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Rendement des réseaux d'eau potable	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU car permet de juger l'efficacité des réseaux Production statistique assurée à la fréquence annuelle
Environnement	6	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Prélèvements en eau selon les grands usages	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur d'état sur les usages de l'eau Désagrégation possible par secteurs
Environnement	7	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Taux d'effort énergétique (TEE)	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Seul indicateur traitant de la thématique de la précarité énergétique

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Environnement	7	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Consommation finale d'énergie par secteurs	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	7	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Bilan énergétique de la France métropolitaine : répartition de la consommation d'énergie primaire	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU : indicateur important pour un suivi national car met en évidence la dépendance aux énergies fossiles d'une part et à l'énergie nucléaire d'autre part Comparaison internationale possible Désagrégation possible par secteur Indicateur faisant l'objet d'une recommandation par le CGEDD
Environnement	7	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Indicateur SNTEDD A2.9 : Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	Indicateur Onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien : Comparaison internationale possible Déjà suivi dans le cadre de la SNTEDD Indicateur faisant l'objet d'une recommandation par le CGEDD
Environnement	7	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Evolution des intensités énergétiques finales par secteur	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien 7.3.1 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	7	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	Indicateur SNTEDD A2.13 : Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur proche de l'indicateur onusien 7.b.1 sur les investissements dans l'efficacité énergétiques : comparaison internationale possible Production statistique assurée à fréquence annuelle

Economie	8	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	Indicateur onusien	Indicateur onusien 8.1.1. Production à fréquence annuelle
Economie	8	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Salaire brut horaire (par sexe et par âge)	Indicateur alternatif	Débat sur la présentation de l'indicateur : faut-il privilégier un indicateur qui traduit directement les écarts (entre hommes et femmes par exemple) ? A prioriser avec un autre indicateur retenu dans l'ODD5 « Gender pay gap » Préconisations à faire si il n'existe pas de désagrégation disponible par handicap Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, CSP, âge, secteur, taille établissement.
Economie	8	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Taux d'emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT)	Indicateur complémentaire	Indicateur de richesse nationale Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, diplôme, type de contrat, etc.
Economie		8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Taux de sous-emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT)	Indicateur complémentaire	Indicateur calculé par l'Insee calculé à partir de l'enquête emploi. Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, tranche d'âge.
Economie	8	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (15-24 ans)	Indicateur onusien	Indicateur onusien 8.6.1 et Indicateur Eurostat Production à fréquence annuelle
Economie	8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Indicateur d'intensité du travail : subir au moins trois contraintes de rythme dans son travail	Indicateur complémentaire	Indicateur robuste de mesure des risques psychosociaux (risques pour la santé physique et mentale des travailleurs). Production à fréquence annuelle Désagrégation possible : par sexe, par secteur (privé/public), par CSP
Economie	8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Taux de fréquence des accidents de travail	Indicateur alternatif	Indicateur produit à partir des données de la CNAMTS. Pertinent de le désagréger par sexe et par secteur d'activité.

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Economie	8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Proportion de salariés travaillant dans une entreprise dans laquelle est présente au moins une instance représentative du personnel	Indicateur complémentaire	Indicateur calculé par la Dares à partir de l'enquête Reponse ayant lieu tous les six ans (la dernière datant de 2015), et est déclinable par taille d'entreprise et par type d'instances représentatives du personnel. A terme, et pour plus de précision, il serait possible, à partir des données existantes, de calculer cet indicateur non pas en proportion d'entreprises mais de salariés (i.e., la part des salariés travaillant dans une entreprise dans laquelle est présente au moins une IRP). Ce même indicateur pourrait par ailleurs être calculé à un rythme annuel à partir de l'enquête Dialogue Social en Entreprise du dispositif Acemo.
Economie	8	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	Indicateur onusien	Indicateur onusien 8.10.2 qui fait parti de l'indicateur Findex de la Banque mondiale. Les évolutions de l'indicateur sont interprétables (bien que proche de la cible en niveau) et traduisent la « mal inclusion » ; Indicateur produit tous les 3 ans.
Economie	8	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans	Indicateur alternatif	Stratégie gouvernementale d'aide à l'emploi des jeunes. L'indicateur inclut l'apprentissage. Production à fréquence annuelle

Environnement	9	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Indicateurs SNTEDD A2.5 et A2.6 : Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs Part modale des transports collectifs de marchandises dans le transport intérieur terrestre de marchandises	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien 9.1.2 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Economie	9	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Taux d'acceptation des demandes de crédit des TPE	Indicateur alternatif	L'indicateur, relatif à l'obtention par les TPE de nouveau crédit (en totalité ou à plus de 75%), de trésorerie et d'investissement, est disponible et produit régulièrement (indicateur trimestriel). Permet de suivre l'évolution des problèmes de financement des très petites entreprises, sujet important sur le financement des entreprises en France.
Environnement	9	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien 9.4.1 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Economie	9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Personnel de recherche (chercheurs et personnel de soutien) en équivalent temps plein	Indicateur onusien	Indicateur onusien 9.5.2 Production à fréquence annuelle
Economie	9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en % du PIB	Indicateur onusien	Indicateur onusien 9.5.1 et indicateur de richesse nationale ; permet de mesurer l'effort du pays en matière de recherche. Production à fréquence annuelle
Economie	9	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques	Indicateur complémentaire	Indicateur permettant une connaissance par secteurs ; complémentaire aux deux précédents Production à fréquence annuelle

Social	10	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Taux de croissance du revenu réel par unité de consommation (en %) - pour les plus pauvres - pour l'ensemble de la population	Indicateur onusien	Indicateur onusien 10.1.1 Production à fréquence annuelle
Social	10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Dispersion des revenus (D9/D1)	Indicateur complémentaire	Indicateur de richesse nationale (rapport interquintile). Pour la France, le plus intéressant est le rapport D9/D1 Production à fréquence annuelle
Economie	10	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	Indicateurs de solidité financière (indicateur 102 - regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)	Indicateur alternatif	Indicateur proche de l'indicateur onusien 10.5.1 et indicateur FMI très suivi, notamment par la BCE. Complémentaire aux indicateurs macroéconomiques relatifs à l'endettement public et privé (cf. ODD 17).
Social	10	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Durée moyenne de traitement des demandes d'asile	Indicateur complémentaire	

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	11	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Taux de surpeuplement	Indicateur complémentaire	Indicateur discriminant sur les conditions de logement. L'Insee va préciser la source de l'indicateur retenu (plusieurs sources possibles).
Environnement	11	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Population française diminuée du nombre d'habitants de territoires qui sont soumis au Règlement National d'Urbanisme	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Pour l'avenir, un indicateur de progression sur la population couverte par un PLUI pourrait apparaître plus pertinent en raison de la meilleure adaptation de ce document à l'échelle effective d'une planification cohérente.
Environnement	11	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Indicateur SNTEDD E2.1 : Evolution du taux d'artificialisation des terres au regard de l'accroissement de la population	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur Onusien 11.3.1 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	11	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Indicateur SNTEDD A3.8 : Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants.	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur Onusien 11.6.2 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	11	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	Indicateur SNTEDD : Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur Onusien 11.6.1 : Comparaison internationale possible Production statistique assurée à une fréquence annuelle

Environnement	12	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Indicateur SNTEDD : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien 12.2.2 : Comparaison internationale possible, publication des données 2011-2017 prévue Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	12	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur onusien : comparaison internationale possible Va être produit à court terme (attendu pour fin 2018)
Environnement	12	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Indice mondial des pertes alimentaires : Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire France métropolitaine et outre-mer Indicateur onusien : Comparaison internationale possible
Environnement	12	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	Indicateur onusien	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	12	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type : plastique, papier/carton, bois, métal, verre, biodéchets, plâtre, terres	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Production de données tous les deux ans
Environnement	12	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Population couverte par une tarification incitative déchets	Indicateur alternatif	Indicateur jugé NON prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	12	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Evolution des tonnages de déchets mis en décharge	Indicateur alternatif	Indicateur jugé NON prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	12	12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité"	Emplois de l'économie circulaire	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Fréquence annuelle de production des données Comparaison internationale possible Indicateur du Datalab - 10 indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire
Environnement	12	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Environnement	12	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Investissements privés, emplois et valeur ajoutée brute liés aux secteurs de l'économie circulaire	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé NON prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	13	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques NATURELS approuvé, y compris révisé et approuvé	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Désagrégable par type de risque et par type de communes (urbain/rural) Comparaison internationale possible (en proportion) Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	13	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Evolution du nombre d'événements naturels très graves	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Désagrégation possible par type de risque et par territoire Comparaison internationale possible Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	13	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Empreinte carbone de la demande finale intérieure (CO2, CH4 et NO2)	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	13	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Réduction des émissions françaises de gaz à effet de serre depuis 1990, année de référence	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	13	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Température moyenne de l'air en métropole	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	13	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.	Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et à fréquence annuelle
Environnement	14	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Etat écologique des masses d'eaux littorales	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur pressenti pour le suivi de la Stratégie Nationale Mer et Littoral Intègre les Outre-Mer Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée à fréquence 6 ans
Environnement	14	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Répartition des déchets dans les eaux littorales métropolitaines	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production de l'indicateur attendue pour le 1er semestre 2019. Indicateur pressenti pour le suivi de la SNML : très important car concerne une des principales sources de pollution du milieu marin. Désagrégation possible par façade. En attendant la production de l'indicateur, publication de la part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac en Manche, en %
Environnement	14	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur d'eutrophisation : Evaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants Indicateur valable pour les façades en métropole	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur important car seul indicateur disponible sur l'eutrophisation à l'heure actuelle Indicateur pressenti pour le suivi de la SNML Désagrégation possible par façade Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	14	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Indicateur de contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur de constat des pollutions en mer mais peu de marge de manœuvre politique sur ce sujet Données disponibles sur le type de pollution Prend en compte les Outre-Mer Production statistique assurée à fréquence annuelle
Environnement	14	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Evolution de l'Etat des récifs coralliens d'outre-mer	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Très bon bioindicateur, intégrateur de l'état du milieu Indicateur répondant à la cible ONU et couvrant les enjeux de gestion des écosystèmes dans le cas des OM Désagrégation possible par DOM et TOM Production statistique assurée à fréquence 5/6 ans

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Environnement	14	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Etat d'avancement d'une approche écosystémique : façades disposant d'un document stratégique de façade (métropole) ou d'un document de stratégie de bassin (Outre Mer)	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à l'indicateur ONU 14.2.1 sur la proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques Comparaison internationale possible Indicateur important tant que le 100% n'est pas atteint
Environnement	14	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs	Indicateur onusien	Indicateur jugé NON prioritaire Indicateur Onusien : Comparaison internationale possible Indicateur de résultats important dans le cadre d'un suivi national, pressenti pour le suivi de la stratégie nationale mer et littoral Désagrégation possible par façade Production de l'indicateur attendue pour fin 2018 / début 2019
Environnement	14	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Indicateur sur les aires marines protégées : - Proportion, en superficie, d'aires marines protégées de plus de trois ans dotées d'un document de gestion validé par rapport à la superficie totale des aires marines protégées - Part des eaux marines françaises en aires marines protégées	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire France entière Comparaison internationale possible Indicateur d'état et de gestion Fait l'objet d'une recommandation par le CGEDD
Environnement	15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Surface des zones forestières (taux de boisement), en proportion de la surface terrestre	Indicateur Onusien	Indicateur jugé prioritaire Indicateur Onusien : Comparaison internationale possible Désagrégation possible par type de protection et par territoire Production statistique assurée à une fréquence annuelle
Environnement	15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	État de conservation des habitats naturels	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée (évaluation sur une période de 5 ans)
Environnement	15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Indicateur ONB Production statistique assurée (évaluation sur une période de 5 ans)
Environnement	15	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Évolution en métropole des volumes de bois particulièrement favorable à la biodiversité liés aux stades vieillissants des arbres	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé NON prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU sur la durabilité de la gestion de la forêt Désagrégation possible par grande région écologique Production statistique assurée (évaluation sur une période de 5 ans)
Environnement	15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, types de pollution, impacts)	Indicateur complémentaire	Indicateur jugé prioritaire Production statistique assurée à fréquence annuelle Seul indicateur sur la pollution des sols
Environnement	15	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Excellent bioindicateur intégrateur de l'état du milieu Indicateur proche de la cible ONU, parlant pour le grand public Désagrégation possible par secteur (notamment agricole)
Environnement	15	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	Évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes par département métropolitain Nombre d'espèces en Outre-mer parmi les plus envahissantes au monde	Indicateur alternatif	Indicateur jugé prioritaire Indicateur répondant à la cible ONU et disposant d'une déclinaison pour l'Outre-Mer : comparaison internationale possible Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée avec une longue chronique

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Social	16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort), en cumul annuel	Indicateur alternatif	Non prioritaire Production à fréquence annuelle
Social	16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Part de la population de 18 à 75 ans victimes de violences physiques et/ou sexuelles	Indicateur alternatif	Non prioritaire Produit à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui est produite chaque année depuis 2007. Données produites en moyenne annuelle sur 3 ans.
Social	16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Proportion des personnes prévenues parmi les détenus	Indicateur onusien	Indicateur ONU 16.3.2 Production à fréquence annuelle
Social	16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Proportion de personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles (violences physiques hors ménage, violences sexuelles hors ménage et violences physiques ou sexuelles dans le ménage) et en dehors des situations de vol sur un an, auprès des forces de sécurité	Indicateur alternatif	Non prioritaire Produit à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui est produite chaque année depuis 2007. Données produites en moyenne annuelle sur 3 ans.
Social	16	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Confiance dans les institutions (hôpitaux, police, grandes entreprises publiques, UE, partis politiques, médias, banques, syndicats, ...)	Indicateur alternatif	Production à fréquence annuelle
Social	16	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Indicateur sur l'accès à l'information	Indicateur alternatif	Retenu si disponible Le sujet est celui de la garantie de l'accès à l'information et des contre-pouvoirs ; sont évoqués comme indicateurs possibles par le sous-groupe : les poursuites envers des syndicalistes, des lanceurs d'alerte, l'aide financière à la presse.... Les affaires portées devant la Justice ne permettent pas de repérer la qualité de la victime. Le sous-groupe sera consulté par mél.
Social	16	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Indicateur onusien	Retenu si disponible Ajouter le droit 'national' dans l'intitulé ; voir si l'enquête TeO pourrait permettre un suivi de cet indicateur. L'Insee se renseigne.

Economie	17	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Part de l'aide publique au développement (APD) nette en proportion du Revenu national brut	Indicateur onusien	Indicateur onusien 17.2.1 Production à fréquence annuelle
Economie	17	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Distribution de l'aide publique au développement (APD) nette aux pays les moins avancés	Indicateur onusien	Indicateur onusien 17.2.1 Production à fréquence annuelle
	17	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique	Regroupement d'indicateurs onusiens et d'indicateurs complémentaires	Indicateur sur le montant de l'APD brute déclinée par grands secteurs en lien avec les ODD 2, 3, 6, 9 et 15 : - dans le secteur de l'agriculture (Code secteur CAD : 311) - dans le secteur de la santé de base (Code secteur CAD : 122) - dans le secteur de Distribution d'eau et Assainissement (Code secteur CAD : 140) - dans le secteur de la protection de l'environnement - dans le secteur Infrastructure et Services sociaux (Code secteur CAD : 100) Ajouter à cette liste des secteurs pertinents par rapports aux stratégies nationales et prioritaires pour l'APD (éducation par exemple). A désagréger également par marqueur les tel que l'égalité hommes/femmes, le climat, la biodiversité (adaptation et atténuation) ainsi que par zone géographique A partir de 2019, il n'y aura plus de distinction APD brute et APD nette. Il faudra donc penser à indiquer la rupture de série.

INDICATEURS CANDIDATS A L'INTEGRATION DE LA LISTE FINALE

Economie	17	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Proportion d'individus disposant du haut débit à la maison	Indicateur alternatif	Participe de la connaissance des populations exclues de l'Internet. Production à fréquence annuelle Désagrégation : par sexe, âge, CSP, diplôme
Economie	17	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	Part des personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois	Indicateur onusien	Indicateur onusien 17.8.1. Proxy de la fracture numérique Production à fréquence annuelle Désagrégation : par sexe, âge, CSP, diplôme
Economie	17	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)	Indicateur alternatif	Cet indicateur fait partie des nouveaux indicateurs de richesse nationale et du tableau européen MIP (Macroeconomic imbalance procedure). C'est un indicateur robuste, suivi régulièrement au niveau national et international, pertinent par rapport aux objectifs de la politique économique nationale (diminution de la dette publique). Cet indicateur et le suivant complèteraient la liste des indicateurs de richesse nationale déjà retenus dans le tableau de bord national.
Economie	17	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Endettement privé (sociétés non financières et ménages)	Indicateur alternatif	Production à fréquence annuelle Cet indicateur fait partie des nouveaux indicateurs de richesse nationale et du tableau européen MIP (Macroeconomic imbalance procedure). C'est un indicateur robuste, suivi régulièrement au niveau national et international. Cet indicateur et le précédent complèteraient la liste des indicateurs de richesse nationale déjà retenus dans le tableau de bord national. Production à fréquence annuelle

INDICATEURS A RECOMMANDER

ODD	Cible ONU	Libellé de l'indicateur proposé	Catégorie de l'indicateur	Commentaires
1	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	Indicateur onusien	Suppose une définition des programmes de réduction de la pauvreté. Le second plan français de lutte contre la pauvreté pourrait permettre de circonscrire le champ visé. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Nombre de personnes vivant à la rue	Indicateur complémentaire	Pourrait faire l'objet, avec l'indicateur sur les logements précaires, d'une recommandation de renouvellement d'enquête auprès des personnes sans domicile fixe.
1	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Part de la population qui n'est pas assurée contre les risques de pertes économiques (automobile, habitation)	Indicateur complémentaire	Indicateur non produit actuellement Peut faire l'objet d'une recommandation de production à partir des enquêtes existantes (Enquête Nationale Logement et Fonds de garantie des assurances obligatoires)
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Taux de matière organique dans les sols arables	Indicateur complémentaire	La fréquence de renseignement de ces données est très faible (tous les 10 ans). L'INRA mène actuellement un travail sur cet indicateur : il peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure si fréquence de production plus élevée
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Proportion d'alimentation bio disponible et différentiel de coût avec le non bio	Indicateur complémentaire	L'indicateur qui a été retenu sur l'AB est la part des surfaces en AB et HVE. Données non disponibles pour l'indicateur complémentaire proposé mais peut faire l'objet d'une recommandation de production.
2	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale	Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu	Indicateur ONusien	Indicateur non disponible pour l'instant. Il existe pour l'instant un problème de définition sur les variétés et races considérées en danger. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure, dès que les définitions auraient fait l'objet d'un consensus international.
3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Taux de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique externe	Indicateur alternatif	indicateur alternatif à l'indicateur ONU 3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant ; non encore produit. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
3	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national	Indicateur onusien	Le suivi du nouveau plan de vaccination en France pourrait faire l'objet d'une recommandation.
5	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	Indicateur onusien	L'éradication des mutilations et ablations génitales fait partie du 5ème plan français sur les violences. Des données existent (Ined, 2007). Le suivi de cet indicateur pourrait faire l'objet d'une recommandation.

INDICATEURS A RECOMMANDER

5	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence	Indicateur onusien	L'enquête Emploi du temps permet de calculer cet indicateur, mais la fréquence de l'enquête conduit cependant à ne pas le retenir pour le tableau de bord. Le renouvellement de l'enquête tous les 10 ans pourrait faire l'objet d'une recommandation.
6	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Proportion de la population précaire (SDF, migrants en situation illégale, habitat informel...) ayant accès au service public d'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement	Indicateur complémentaire	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
6	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Durée et fréquence des coupures de l'alimentation en eau potable	Indicateur complémentaire	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure
6	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Population non desservie par l'approvisionnement public en eau potable	Indicateur alternatif	Les données disponibles pour cet indicateur sont des données estimées sur la base d'une enquête menée en 2008 par SOeS-SSP, pas de nouvelles données depuis 2008. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
6	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Nombre de wc et baignoires publiques	Indicateur complémentaire	Indicateur non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Part des logements sans raccordement au réseau de collecte ni assainissement autonome	Indicateur complémentaire	Les données disponibles pour cet indicateur sont des valeurs estimées à partir de l'Enquête Eau 2008 SSP-SoeS. Peut faire l'objet d'une recommandation de production
6	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Population n'ayant ni bain ni douche ni toilette intérieurs dans leur ménage	Indicateur alternatif	Données Eurostat affichant la valeur de 0,3% depuis 2010 => Voir si l'indicateur peut être désagrégé par région pour obtenir les valeurs des DOM
6	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Pourcentage de commissions consultatives des services publics locaux existants par rapport au nombre fixé par la réglementation	Indicateur alternatif	Indicateur proche de l'indicateur ONU sur la proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures encourageant la participation de la population locale et indicateur faisant l'objet d'une recommandation par le CGEDD Peut faire l'objet d'une recommandation de production
7	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Proportion de la population en situation de précarité énergétique	Indicateur complémentaire	Indicateur non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure lorsque des données pour la France seront disponibles (voir Eurostat)
7 et 13	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Economies d'énergie réalisées par rapport à l'année précédente, exprimées en rejets de gaz à effet de serre en moins	Indicateur complémentaire	Proposition du rapport CGEDD Indicateur non produit à l'heure Peut faire l'objet d'une recommandation de production de données.
9	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) dans le transport intérieur terrestre de voyageurs & Part modale des transports collectifs de marchandises dans le transport intérieur terrestre de marchandises	indicateur onusien	Cet indicateur ne prend pas en compte la navigation maritime. L'ajout de la navigation maritime internationale sous pavillon français à cet indicateur peut faire l'objet d'une recommandation

INDICATEURS A RECOMMANDER

10	10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	Indicateur onusien	L'indicateur disponible n'est pas exhaustif pour les aides privées. Le TOSSD en cours d'élaboration proposé pour suivre la cible 17.9 pourrait couvrir cet indicateur. D'une manière générale, le groupe recommande de ne conserver pour le moment que des indicateurs APD dans le tableau de bord et d'encourager les travaux en cours sur les autres indicateurs : TOSSD, AASP, aides privées, finances vertes ...
11	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Indicateur sur les logements précaires (les taudis et les abris de fortune) et les sans-abris	Indicateur alternatif	Indicateur alternatif à l'indicateur ONU 11.1.1 « Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats » Indicateur non disponible. Pourrait faire l'objet d'une recommandation en lien avec l'indicateur sur le nombre de personnes vivant dans la rue.
11	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et situation au regard du handicap	Indicateur Onusien	Indicateur non produit actuellement. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
11	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	Proportion de population concernée par un PLUi	Indicateur alternatif	Absence de données pour cet indicateur Peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure.
11	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Indicateur d'état, de moyens et de résultats sur le patrimoine français naturel et culturel	Indicateur complémentaire	Indicateur proposé par le CGEDD mais non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
11	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Indicateur Onusien	Indicateur non disponible. Proposition d'un indicateur par le CGEDD sur l'occupation de l'espace public : peut faire l'objet d'une recommandation de production.
11	11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Indicateurs de transition socio-écologique et de résilience territoriale	Indicateur complémentaire	Indicateur proposé par le CGEDD mais non produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production.
12	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Indicateur de suivi de la commande publique	Indicateur complémentaire	Indicateur non disponible. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
12	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	Indicateur sur le tourisme durable	Indicateur complémentaire	Indicateur non disponible. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Indicateur financier sur l'environnement	Indicateur complémentaire	Correspond à la démarche de One Planet Summit sur le financement responsable par rapport au climat, dans un but de stabilité financière. S'agissant de la prise en compte des risques climatiques dans le secteur des banques et des assurances, le dernier état des lieux présenté par la supervision prudentielle confirme qu'à ce stade le sujet de la finance verte et de sa mesure pourrait être intégré dans les recommandations pour la mise à disposition à terme de nouveaux indicateurs statistiques dans ce domaine. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
14	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illícite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	% de réduction des subventions nuisibles au secteur halieutique	Indicateur alternatif	Données non disponibles, indicateur en Tier 3. Proposition de metadata en cours par l'ONU. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.

INDICATEURS A RECOMMANDER

14	14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	évolution du nombre d'emplois liés à la pêche l'aquaculture et le tourisme littoral dans les PEID	Indicateur complémentaire	Indicateur non produit. Recommandation proposée : étudier la faisabilité de l'indicateur à l'échelle d'un DOM, en élargissant le champ de la pêche à l'aquaculture et au tourisme et en analysant le nombre d'emplois concernés et leur évolution. Ceci permettrait d'alimenter concrètement les propositions françaises d'ici 2020 dans les différentes instances de travail.
14	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines	Indicateur onusien	Indicateur non disponible. Recommandation possible pour une intégration ultérieure.
15	15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	Indice de couvert végétal des montagnes (Déclinaison « Montagne » des indicateurs proposés en 15.1.2)	Indicateur Onusien	indicateur non produit actuellement. La "montagne" ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation pour une intégration ultérieure.
15	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur sur les tortues dans les DOM-TOM	Indicateur complémentaire	Indicateur proposé par le CGEDD. Devrait être produit en 2019 : peut faire l'objet d'une recommandation pour intégration ultérieure
15	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Indice de suivi de l'accès aux bénéfices découlant de l'utilisation de ressources génétiques	Indicateur complémentaire	Indicateur proposé par le CGEDD. N'est pas produit à l'heure actuelle. Peut faire l'objet d'une recommandation de production
16	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	Indicateur onusien	Aurait pu être proposé un indicateur du nombre de signalements des enfants en danger ou bien d'affaires jugées pour enfants en danger, mais le périmètre est plus large que les châtiments corporels ou agressions psychologiques. Une loi devrait être votée sur les violences au sein des familles. Des indicateurs sont-ils prévus pour le suivi de cette loi ? Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
16	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	Indicateur onusien	Politique en cours de définition. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Indicateur d'accès la justice	Complémentaire	L'aide juridictionnelle est attribuée en fonction d'un barème, un indicateur sur le nombre de personnes qui en bénéficient n'est pas un indicateur apportant de l'information. Sur impulsion de la déléguée interministérielle de l'aide aux victimes, des travaux sont en cours pour déterminer un indicateur synthétique signifiant sur l'accès à la justice en France, possiblement un indicateur de durée. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
16	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Indicateur onusien	Cet indicateur est en expérimentation avec un module consacré à la corruption dans l'enquête CVS. Le groupe recommande d'encourager cette expérimentation. Pourrait faire l'objet d'une recommandation à l'issue de l'expérimentation
16	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Indicateur onusien	Cf. ci-dessus
16	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	Indicateur onusien	Est posée ici la question fondamentale de la démocratie participative. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
16	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Proportion de la population présente sur le territoire n'ayant pas d'adresse reconnue administrativement	Complémentaire	La question est celle du nombre insuffisant de centres de domiciliation et plus largement celle du problème d'un accès aux droits impossible pour certaines personnes du fait de contraintes administratives. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
17	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	Indicateur onusien	Indicateur non disponible Proposition d'utiliser le TOSSD quand il sera disponible. Cette mesure, en cours d'élaboration par les bailleurs, les instituts statistiques ainsi que les pays bénéficiaires engagés dans la coopération Sud-Sud serait la plus pertinente, car l'objectif est une prise en compte exhaustive de l'APD, des autres flux publics et des flux privés.

INDICATEURS A RECOMMANDER

17	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Existence de mécanismes de cohérence des plans aux différents échelons administratifs	Indicateur onusien	Sujet central, lié à la promotion de la gouvernance locale. Cependant un tel indicateur n'existe pas a priori et n'est pas calculable. Pour autant il semble important de faire un état des lieux régulier sur la gouvernance des ODD en complément des indicateurs statistiques. Pourrait faire l'objet d'une recommandation.
----	--	---	--------------------	---

INDICATEURS NON RETENUS

ODD	Cible ONU	Libellé de l'indicateur proposé	Catégorie de l'indicateur	Commentaires
1	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national. Par ailleurs, les statistiques européennes sur l'extrême pauvreté ne sont pas basées sur un seuil monétaire absolu.
1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	Indicateur onusien	L'indicateur alternatif « Taux de pauvreté en conditions de vie » a été retenu
1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Proportion de la population disposant d'un reste-pour-vivre inférieur à un certain seuil	Indicateur complémentaire	Permettrait de rendre compte des efforts faits pour supprimer l'extrême pauvreté, ambition de l'ODD 1. N'existe pas actuellement en France, ni en Europe.
1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Proportion de la population cumulant les trois dimensions de l'indicateur AROPE européen : pauvreté monétaire relative et privation matérielle sévère et très faible intensité d'emploi	Indicateur complémentaire	Indicateur AROPE européen associe trois dimensions de la pauvreté et l'exclusion (l'indicateur européen fait la réunion des 3 dimensions ; la proposition est d'en faire l'intersection). Les deux premières dimensions sont déjà couvertes par des indicateurs qui seront retenus dans le tableau de bord ODD. Il est plus simple de suivre les composantes d'un indicateur composite que le composite lui-même.
1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Proportion de la population en situation de pauvreté monétaire persistante	Indicateur complémentaire	Le groupe a retenu deux indicateurs de pauvreté monétaire : le taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian et celui à 50 %.
1	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Indicateur onusien	Pas pertinent pour la France
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	Indicateur onusien	Pas de définition de « services de base » ; en France semble surtout intéressant pour l'accès aux services proposés via Internet. Deux indicateurs sur le sujet ont été retenus dans le sous-groupe économie : sur la connexion au haut débit et sur l'utilisation d'internet.
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Part de la population détentrice d'actifs financiers	Indicateur complémentaire	A été privilégié un indicateur d'inégalité du patrimoine, quelle que soit la nature de ce patrimoine.
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur de la fracture numérique	Indicateur complémentaire	Deux indicateurs sur le sujet ont été retenus : sur la connexion au haut débit et sur l'utilisation d'internet.
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté à 40%	Indicateur complémentaire	Le seuil à 50 % a été retenu car plus robuste ; voir indicateurs retenus sur la pauvreté monétaire

INDICATEURS NON RETENUS

1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Niveau de vie médian des personnes pauvres	Indicateur complémentaire	voir les indicateurs retenus sur la pauvreté monétaire
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Estimation du taux de non recours au RSA	Indicateur complémentaire	Non mesurable sans une enquête spécifique car non connaissance de la population éligible
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Nombre de logements privés conventionnés occupés par des personnes en situation de précarité	Indicateur complémentaire	Non essentiel pour un suivi national
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Taux de pauvreté au travail au regard de la cible nationale	Indicateur complémentaire	Correspond à une désagrégation du taux de pauvreté et non à un indicateur spécifique => voir taux de pauvreté monétaire
1	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Indicateur d'inclusion bancaire	Indicateur complémentaire	Voir indicateur de la cible 8.10
1	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Indicateur onusien	Indicateur non statistique peu pertinent pour un suivi national
1	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Total des subventions et des flux extérieurs non générateurs d'endettement directement alloués aux programmes de réduction de la pauvreté, exprimé en proportion du PIB	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
1	1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	Indicateur onusien	Indicateur non disponible et non essentiel pour un suivi national
2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Prévalence de la sous-alimentation	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire	Indicateur onusien	Non disponible en France par source nationale ; indicateur alternatif retenu
2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines	Alternatif	Indicateur alternatif à l'indicateur 2.1.2 ; l'indicateur, basé sur l'enquête SRCV, ne va plus être produit. Autre indicateur alternatif, sur l'absence de repas protéinés, retenu.
2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Nombre de personnes en insécurité alimentaire	Alternatif	indicateur alternatif à l'indicateur 2.1.2 ; non maintenu suite à introduction de l'indicateur sur l'absence de repas protéinés

INDICATEURS NON RETENUS

2	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire	Alternatif	indicateur alternatif à l'indicateur 2.1.2 ; non maintenu suite à introduction de l'indicateur sur l'absence de repas protéinés
2	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
2	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	Indicateur onusien	L'indicateur alternatif « Prévalence du surpoids et de l'obésité » a été privilégié car plus pertinent que la prévalence de la malnutrition pour la France.
2	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	Indicateur onusien	Indicateur non disponible, peu pertinent, plutôt destiné aux pays en voie de développement.
2	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	Indicateur onusien	Indicateur non disponible, plutôt destiné aux pays en voie de développement. Notion de petit producteur à définir, pas de metadata ONU à l'heure actuelle.
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Bilan nutritif brut de la terre agricole _ Azote et phosphore	Indicateur complémentaire	Indicateur stable avec peu de marge de progrès
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	IFT moyen	Indicateur complémentaire	Cet indicateur est imparfait car il ne prend pas en compte la toxicité des molécules utilisées. => privilégier l'indicateur en NODU
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Matière organique dans les sols	Indicateur complémentaire	La qualité des terres n'est pas systématiquement corrélée avec la concentration en matière organique. De plus, cet indicateur repose sur des données quinquennales.
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Erosion hydrique des sols	Indicateur complémentaire	Une seule donnée existante
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Carbone dans le sol	Indicateur complémentaire	Uniquement deux données existantes

INDICATEURS NON RETENUS

2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Dégradation moyenne des terres	Indicateur complémentaire	Non disponible pour la France
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Émissions annuelles de gaz à effet de serre d'origine agricole	Indicateur complémentaire	Traité dans l'ODD 13 avec désagrégation
2	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Qualité des sols (indicateurs de la santé des sols)	Indicateur complémentaire	Il n'existe pas à l'heure actuelle de définition sur la "bonne qualité d'un sol" faisant consensus
2	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	Indicateur onusien	Indicateur non pertinent à l'échelle nationale. Il s'agit d'une politique décidée à l'échelle européenne et non française.
2	2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	Indicateur onusien	Reporter dans une discussion globale sur l'APD
2	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	Subventions à l'exportation dans le secteur Agricole	Indicateur onusien	Indicateur pertinent à l'échelle mondiale mais peu pertinent pour un suivi national. L'UE s'est engagée à arrêter ces subventions d'ici 2018.
2	2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	Indicateur onusien	Indicateur non pertinent à l'échelle nationale. Il s'agit d'une politique décidée à l'échelle européenne et non française.
2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Proportion d'alimentation bio disponible et différentiel de coût non bio	Indicateur complémentaire	Pas d'indicateur disponible ; il a été retenu un indicateur sur les exploitations bio.

3	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
3	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Taux de mortalité maternelle	Indicateur onusien	Taux très bas en France (nombre de cas inférieur à 100 par an). Important de le suivre (au sein des ministères, au niveau local) mais n'a pas sa place dans le tableau de bord
3	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1000 naissances vivantes au plus	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Indicateur onusien	Pas essentiel pour la France. Indicateurs alternatifs sur la mortalité infantile et néonatale retenus
3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Incidence du paludisme pour 1000 habitants	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national

INDICATEURS NON RETENUS

3	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Incidence de l'hépatite B pour 100000 habitants	Indicateur onusien	Hépatite B est un vrai sujet de santé publique. Problème : pas de données régulières (un seul point en 2013 depuis 2010)
3	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie	Indicateur onusien	N'existe pas et est complexe à construire ; suppose des investigations préalables
3	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Quantité d'alcool consommé par habitant de 15 ans et plus	Indicateur onusien	L'indicateur onusien n'est pas le plus pertinent (ventes moyennes ramenées au nombre d'habitants), car il s'agit d'une moyenne sur l'ensemble des habitants, consommateurs ou non. Indicateur alternatif retenu issu de l'Audit-C « Proportion de personnes ayant un comportement à risque en consommation d'alcool »
3	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Prévalence, normalisée selon l'âge, de consommation épisodique importante chez les adolescents et les adultes	Indicateur complémentaire	Autre indicateur alternatif retenu issu de l'Audit-C : « Proportion de personnes ayant un comportement à risque en consommation d'alcool »
3	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
3	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)	Indicateur onusien	Non disponible
3	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	Indicateur onusien	L'indicateur alternatif « Taux de renoncement à des soins » a été privilégié.
3	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Proportion de la population non couverte par une complémentaire santé	Indicateur complémentaire	C'est une des raisons du renoncement aux soins. Voir s'il est possible d'avoir une désagrégation de l'indicateur du taux de renoncement aux soins.
3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1 Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant	Indicateur onusien	Indicateur international basé sur une modélisation ; lui préférer l'indicateur alternatif « Taux de mortalité attribuable à la pollution atmosphérique externe » en cours de construction (cf. ci-après)
3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
3	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Mortalité attribué à l'exposition aux perturbateurs endocriniens	Indicateur complémentaire	Indicateur indisponible et non encore calculable
3	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	Indicateur onusien	Seul le montant brut de l'APD est disponible par secteur, actuellement. Indicateur retenu dans l'ODD 17 comme un des secteurs de l'indicateur « Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique »

INDICATEURS NON RETENUS

3	3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	Proportion des établissements de santé qui disposent d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
3	3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
4	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Proportion de jeunes (ex : 25 à 34 ans) ayant atteint au moins le niveau du second cycle du secondaire (CITE 3-8)	Indicateur complémentaire	Non essentiel pour un suivi national
4	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Taux d'acquisition de la lecture et écriture pour les enfants à la sortie de l'école primaire	Indicateur complémentaire	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe »
4	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	Indicateur onusien	Indicateur non pertinent pour la France car il est proche de 100 %.
4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Particuliers - utilisation des ordinateurs - % des particuliers âgés de 16 à 74 ans.	Indicateur complémentaire	Très proche de l'indicateur « Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence » retenu
4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Nombre d'universités françaises dans le top 100 du classement de Shanghai et score moyen obtenu par ces universités	Indicateur complémentaire	Indicateur non conforme à l'esprit des ODD
4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Nombre d'universités françaises dans le classement du Times Higher Education's World University Rankings (1000 meilleures universités au monde) et score moyen obtenu par ces universités	Indicateur complémentaire	Indicateur non conforme à l'esprit des ODD
4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Diplômés de l'enseignement supérieur en sciences, math., informat., ingén., indus. de transformation, production - pour 1000 habitants âgés de 20-29 ans	Indicateur complémentaire	L'accent mis ici sur les matières scientifiques ne se justifie pas. Préférer une déclinaison de l'indicateur NEET par niveau de diplôme
4	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Ratio du taux d'élèves ayant acquis un niveau de compétences minimum en mathématiques, quintile inférieur/supérieur de richesse de l'UNESCO	Indicateur complémentaire	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe »
4	4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Personnes de 18 à 65 ans résidant en France éprouvant des difficultés / des difficultés graves ou fortes dans les domaines fondamentaux de l'écrit	Indicateur alternatif	Indicateur alternatif à l'indicateur Onusien 4.6.1 « Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe. » qui a été retenu.
4	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	Indicateur onusien	L'indicateur alternatif SNTEDD « Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées » a été privilégié.
4	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national

INDICATEURS NON RETENUS

4	4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	Le taux de couverture des notifications d'affectation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS écoles)	Indicateur complémentaire	Non essentiel pour un suivi national
4	4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national

5	5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	Indicateur onusien	Indicateur non statistique non essentiel pour un suivi national
5	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu proche de l'indicateur ONU
5	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu proche de l'indicateur ONU
5	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Indicateur onusien	Non disponible et non essentiel pour un suivi national
5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Participation des femmes à la vie politique	Alternatif	Non essentiel pour un suivi national
5	5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Proportion de femmes occupant des postes de direction	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu
5	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	Indicateur onusien	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.
5	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres	Indicateur onusien	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.
5	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	Part des exploitants agricoles propriétaires ou locataires de leurs terres	Indicateur alternatif	Indicateur stable dans le temps et aucune marge de manoeuvre
5	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	Indicateur onusien	Non pertinent pour la France
5	5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	Indicateur onusien	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national
5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Taux d'activité et de temps partiel	Complémentaire	Indicateurs déjà retenus sur taux d'emploi et sous-emploi, avec désagrégation par sexe

INDICATEURS NON RETENUS

5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Différence de salaire à poste égal	Complémentaire	Est retenu l'indicateur européen 'gender pay gap' qui suit les écarts globaux de salaires entre hommes et femmes
5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Proportion de filles en terminale en sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	Complémentaire	Une des mesures phares du comité interministériel du 8 mars 2018 porte sur un objectif de 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur en 2020. On privilégie donc un indicateur sur le supérieur.
5	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Proportion de filles en terminale professionnelle des spécialités de production	Complémentaire	Une des mesures phares du comité interministériel du 8 mars 2018 porte sur un objectif de 40 % de filles dans les filières scientifiques du supérieur en 2020. On privilégie donc un indicateur sur le supérieur.

6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Population raccordée à des stations d'épuration des eaux usées	Indicateur alternatif	Préférer à cet indicateur celui sur le non raccordement, à réintégrer si pas de données sur le non raccordement
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Capacité de traitement des stations d'épuration des eaux usées (en termes de BDO5)	Indicateur alternatif	Indicateur trop éloigné de la cible, indicateur de raccordement plus pertinent
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques	Indicateur alternatif	Indicateur trop éloigné de la cible, indicateur de raccordement plus pertinent
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Répartition des observations des cours d'eau en période d'étiage en 2014, selon les modalités d'écoulement	Indicateur alternatif	Une seule donnée publiée en 2014
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Nombre de départements touchés par des arrêtés de restrictions des usages de l'eau durant l'été au-delà du niveau "vigilance"	Indicateur alternatif	Indicateur éloigné de la cible
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	* Pourcentage du territoire couvert par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	Indicateur alternatif	Indicateur à 100 % : indicateur SDAGE plus pertinent
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Population reliée au traitement des eaux usées urbaines avec au moins un traitement secondaire (une élimination de la BCO d'au moins 70% et une DCO d'au moins 75 %)	Indicateur alternatif	Préférer à cet indicateur l'indicateur de rejets sans traitement
6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Taux de conformité des équipements d'épuration	Indicateur complémentaire	Indicateur corrélé à l'indicateur "Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration", donc redondant
6	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	WEI ou WEI+ (indice d'exploitation de l'eau en %)	Indicateur alternatif	Préférer à cet indicateur celui reprenant l'état quantitatif des eaux souterraines

INDICATEURS NON RETENUS

6	6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	Indicateur onusien	Seules les données pour la France métropolitaine sont disponibles alors que les enjeux se situent sur la Guyane pour laquelle nous n'avons pas de données. Il n'y a donc aucun intérêt à publier cet indicateur.
6	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	Indicateur onusien	Indicateur pertinent mais partiel car ne disant rien sur l'état des écosystèmes hydriques Non produit à l'heure actuelle : trop complexe et requérant une trop grosse charge de travail. Cet indicateur ne permettra pas de montrer des résultats comparables entre Etats et ne permettra surtout pas de montrer des progrès.
6	6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	Indicateur onusien	Seul le montant brut de l'APD est disponible par secteur actuellement. Indicateur retenu dans l'ODD 17 comme un des secteurs de l'indicateur « Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique »
6	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	* Part de la superficie du territoire couverte par des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux)	Indicateur alternatif	Préférer à cet indicateur celui sur les commissions consultatives. A réintégrer si commissions non disponible.
7	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche - développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	Indicateur onusien	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international A réétudier à l'issue des travaux internationaux.
8	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Proportion de l'emploi précaire	Complémentaire	Un indicateur sur l'emploi non standard est produit ponctuellement par l'OCDE dans le cadre d'études spécifiques. Par ailleurs, l'Insee publie régulièrement le taux à temps partiel, le taux de non-salariés et le taux d'emplois temporaires. L'emploi précaire comporte trop de composantes pour envisager la construction d'un indicateur de synthèse, sans que cela ne repose sur des définitions débattues et consensuelles.
8	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu
8	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Indicateur onusien	Le taux d'emploi, indicateur nouveau de richesse, lui a été préféré
8	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Nombre d'inspecteurs du travail par rapport à la main d'œuvre	Indicateur complémentaire	Indicateur difficile à interpréter dans la durée.
8	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	Part des entreprises ayant négocié au moins une fois sur les 3 dernières années et proportion de salariés concernés par ces négociations	Alternatif	L'enquête « Relations professionnelles et Négociations d'entreprise » (REPONSE), elle, contient l'information correspondante mais elle a le désavantage de n'être rééditée que tous les six ans.

INDICATEURS NON RETENUS

8	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100000 adultes	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
8	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu

9	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	Indicateur onusien	Indicateur non produit et peu pertinent pour un suivi national
9	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	Indicateur onusien	Concerne trop indirectement les relocalisations des industries manufacturières en France
9	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	Indicateur onusien	Concerne trop indirectement les relocalisations des industries manufacturières en France
9	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
9	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit	Indicateur onusien	Indicateur alternatif plus pertinent retenu sur le 'taux d'acceptation des demandes de crédit des TPE'
9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Publications Scientifiques agrégées (Banque Mondiale, tous pays);	Indicateur complémentaire	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.
9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Publications Scientifiques par grands domaines scientifiques (Scimago, tous pays);	Indicateur complémentaire	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.
9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Bibliométrie française à destination des documents budgétaires (OST, France);	Indicateur complémentaire	Le suivi du nombre de publications dans le temps ne traduit qu'imparfaitement l'activité de recherche (stratégie de fractionnement de travaux). A discuter au niveau international.

INDICATEURS NON RETENUS

9	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Elaboration OST de données bibliométriques relatives aux défis sociétaux France Europe 2020 de la SNR, potentiellement transposables aux ODDs	Indicateur complémentaire	Indicateur intéressant, mais une seule année disponible.
9	9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	Indicateur onusien	Nomenclature non adaptée pour repérer les secteurs de haute ou moyenne technologie
9	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
10	10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Part des 1 % les plus aisés du revenu national avant impôt	Indicateur complémentaire	Cet indicateur (part des 1 % les plus aisés) a été suivi comme indicateur SNTEDD, mais était trop erratique. Un indicateur de dispersion des revenus a été privilégié (fait partie des nouveaux indicateurs de richesse)
10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Proportion de personnes vivant avec moins du 4ème décile de revenu , par sexe, âge et situation en regard du handicap – ou en revenu arbitral	Indicateur complémentaire	voir les indicateurs retenus sur la pauvreté : taux de croissance du revenu des plus pauvres, taux de pauvreté monétaire, intensité de la pauvreté, pauvreté en conditions de vie.
10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Taux d'enfants sortant du primaire ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture	Indicateur complémentaire	Très proche de l'indicateur retenu « Proportion d'enfants et de jeunes - a) en CM1, b) en 4e, et c) à l'âge de 15 ans - qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture, ii) mathématiques, et iii) sciences, par sexe »
10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Testing de discrimination pour l'accès à l'emploi au logement par rapport à l'origine	Indicateur complémentaire	Il ne s'agit pas vraiment d'un indicateur statistique pouvant être suivi dans le temps ; les plaintes déposées auprès de Défenseur des Droits ne peuvent constituer une approximation de l'ampleur du phénomène dans la population.
10	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Temps de trajet domicile-travail	Indicateur complémentaire	Cible non évidente. Par ailleurs, l'enquête mobilité a lieu tous les 12 ans. En revanche la thématique d'accès au transport pourrait être intéressante à étudier.
10	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	Indicateur onusien	Ce qui est visé par la cible, c'est l'augmentation de la part du travail formel, ce qui n'est donc pas fondamental pour la France. De plus l'indicateur correspond très indirectement à la cible. Non essentiel pour un suivi national.
10	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
10	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	Indicateur onusien	Pas de définition de 'bien gérée' ; indicateur non statistique
10	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées	Nombre de personnes étrangères en attente de statut	Indicateur complémentaire	Il est délicat de prendre la taille de la file d'attente de la demande d'asile comme indicateur celle-ci étant sous l'influence de plusieurs facteurs notamment le nombre de demandeur d'asile (ou de protection subsidiaire), lui même dépendant des conflits dans le monde (pour la seule année 2015 la demande d'asile a augmentée de 25 %). Un indicateur alternatif a été retenu sur la durée moyenne de traitement des demandes d'asile
10	10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
10	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
10	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Droit au compte : nombre de personnes ayant subi un refus bancaire	Indicateur complémentaire	L'accès à un compte bancaire est mesuré par un indicateur retenu et partagé au niveau international retenu dans l'ODD 8 « Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles »

INDICATEURS NON RETENUS

11	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Indicateur onusien	Indicateur non disponible. Recommandation pour disposer d'une source sur le mal logement
11	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Pourcentage de la population vivant en logement insalubre	Indicateur complémentaire	Indicateur non disponible. Recommandation pour disposer d'une source sur le mal logement
11	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Proportion de la population par niveau de difficulté d'accès aux transports publics	Indicateur complémentaire	Indicateur non retenu car il va bientôt ne plus être produit par Eurostat, au profit d'un autre indicateur
11	11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	Indicateur onusien	Seules les dépenses pour la préservation du patrimoine culturel sont disponibles ; indicateur non prioritaire car cible à un bon niveau en France sur le culturel.
11	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national et non disponible
11	11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Indicateur onusien	Indicateur non statistique, non pertinent pour un suivi national.
11	11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	Indicateur onusien	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international

12	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	Indicateur onusien	Indicateur non disponible.
12	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Déchets alimentaires au niveau des ménages, en kg/capita	Indicateur alternatif	Cet indicateur pourrait être une désagrégation de l'indicateur "Pertes et gaspillages alimentaire en France au long de la chaîne alimentaire"
12	12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	Indicateur onusien	Indicateur non disponible.
12	12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	*taux de recyclage des déchets municipaux	Indicateur alternatif	indicateur proche de la cible, mais trop partiel.
12	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	*Répartition des certificats ISO 14001 dans les entreprises françaises	Indicateur alternatif	Nombre de données insuffisant.
12	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Rapports RSE : Nombre de sociétés publiant des rapports extra-financiers	Indicateur alternatif	Indicateur non disponible. Le terme "viabilité" proposé par l'ONU n'est pas assez précis, il faudrait être plus précis sur la nature des rapports publiés - mais nous ne sommes pas en mesure de proposer d'indicateurs alternatifs
12	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	Indicateur onusien	Indicateur non disponible.

INDICATEURS NON RETENUS

12	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	Indicateur onusien	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international
12	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
12	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	Indicateur onusien	Indicateur non disponible.
13	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Indicateur onusien	indicateur binaire ayant un intérêt faible au niveau national
13	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	Indicateur onusien	Indicateur non statistique, suivi national peu pertinent. éducation: est-ce que oui ou non le programme scolaire intègre le DD, cours sciences économiques et sociales ce serait intéressant ! indicateur binaire ayant un intérêt faible au niveau national mais problématique incluse dans le PNACC2
13	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement	Indicateur onusien	Indicateur non statistique, suivi national peu pertinent.
13	13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	Indicateur onusien	Indicateur non disponible ; non défini au niveau international
14	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Espaces faisant l'objet d'engagements européens (Natura 2000) ou internationaux (Ramsar)	Indicateur alternatif	Indicateur ne permettant pas d'évaluer la durabilité de la gestion et de la protection. Peu de marge de progrès sur cet indicateur. Voir proposition d'indicateur complémentaire d'état du milieu sur les récifs coralliens
14	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Evolution de la qualité des eaux de baignade = nombre de mesures/points non conformes à la directive /an couvre Métropole et DOM-TOM	Indicateur complémentaire	Indicateur d'ordre sanitaire (à ne pas mettre dans l'ODD 14), contestable sur les mesures
14	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	État des stocks de pêche de l'Atlantique nord-est et de la Méditerranée (avec distinction sur les limites biologiques de sécurité)	Indicateur Onusien	Indicateur pertinent pour un suivi international mais peu pour un suivi national (politique européenne et internationale). De plus, les gros enjeux pour les poissons en France sont dans les DOM et TOM
14	14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	aide au développement qui contribue à cette cible	Indicateur alternatif	Indicateur non produit actuellement. Serait plus pertinent dans l'ODD 17 : APD
14	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs	Indicateur onusien	Indicateur non disponible (Tier 3 actuellement : pas de consensus international sur la notion de "petits pêcheurs").
14	14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en œuvre au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui appliquent les dispositions du droit international énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources	Indicateur onusien	Indicateur non statistique, non pertinent pour un suivi national mais pertinent à une échelle globale.

INDICATEURS NON RETENUS

15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Proportion du territoire métropolitain couvert par les surfaces terrestres des protections réglementaires	Indicateur alternatif	Indicateur ne traitant pas de la durabilité ni de la qualité des actions menées
15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer	Indicateur complémentaire	La France a dépassé le stade des aires protégées qui ne traitent ni de la durabilité ni de la qualité de l'action menée
15	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Évolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe	Indicateur alternatif	Privilégier l'indicateur sur l'état de conservation des habitats naturels
15	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Taux de prélèvement de bois au regard de l'accroissement des arbres	Indicateur alternatif	Privilégier l'indicateur selon les stades vieillissants
15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Surfaces concernées par les pertes en terre par érosion hydrique des sols	Indicateur alternatif	Ne correspond pas aux metadata ONU, une seule donnée
15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Proportion d'espèces en catégories éteintes ou menacées dans les listes rouges UICN-MNHN pour la France métropolitaine et ultramarine par rapport au nombre total d'espèces évaluées (pour les groupes évalués dans leur totalité)	Indicateur alternatif	Produit tous les 5 à 7 ans
15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Surface occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels et forestiers	Indicateur alternatif	Doublon de l'ODD 11
15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Abondance des vers de terre	Indicateur complémentaire	Attention à la finesse de la méthode : réseau de 731 sites seulement avec uniquement une centaine de sites prospectés chaque année.
15	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	Stocks de carbone organique dans la partie superficielle des sols	Indicateur complémentaire	Indicateur ne témoignant pas de la bonne qualité d'un sol
15	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Présence des grands prédateurs en métropole (réseau Loup/Lynx et ours brun)	Indicateur complémentaire	Privilégier l'indicateur sur les oiseaux
15	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Indicateur ONB : Espèces menacées concernées par un plan national d'action	Indicateur complémentaire	Indicateur mis en stand-by par l'ONB pour méthode non satisfaisante. Indicateur de remplacement prévu mais délai non annoncé.
15	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	Indicateur Onusien	Indicateur non statistique non pertinent pour un suivi national.
15	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	Nombre de constatations CITES et d'animaux vivants saisis	Indicateur alternatif	Indicateur éloigné de la cible : ne traite ni du braconnage, ni des espèces végétales
15	15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	Modification effectif du plan comptable international pour y intégrer les variations de capital naturel (reporting intégré) OU niveau de franchissement des étapes successive vers l'adoption	Indicateur alternatif	Non parlant pour le grand public
16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100000 habitants, par sexe et âge	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu non prioritaire
16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Nombre de décès liés à des conflits pour 100000 habitants par sexe, âge et cause	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu non prioritaire

INDICATEURS NON RETENUS

16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale	Indicateur onusien	Indicateur alternatif proposé non retenu (voir ci-dessous)
16	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Proportion de personnes ne déclarant pas qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules pour des raisons de sécurité	Alternatif	Débat sur la nature de l'indicateur qui 'traduit un avis subjectif' : indicateur de ce fait difficile à interpréter dans le temps
16	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national (nombre de plaintes très faible)
16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu non prioritaire
16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Proportion de personnes victimes de violences ou discriminations n'ayant pas été en justice pour raisons financières	Complémentaire	Cet indicateur n'est pas disponible. La question du non recours renvoie à la question de l'accès à la justice pour laquelle le groupe fera une recommandation.
16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Coût et durée d'une procédure judiciaire	Complémentaire	Difficile de sélectionner une procédure plutôt qu'une autre. Non essentiel pour le suivi national
16	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Surpopulation carcérale en maison d'arrêt	Complémentaire	Bien qu'emblématique, l'indicateur de surpopulation traduit des difficultés du système carcéral, mais ne concerne qu'une partie de l'administration pénitentiaire (ni les centres de détention ni les maisons centrales, pas davantage le milieu ouvert qui concerne près de 170 000 personnes). La part des prévenus dans la population pénale (indicateur retenu) reste donc plus riche d'informations.
16	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux	Indicateur onusien	Non disponible et non essentiel pour un suivi national
16	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
16	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
16	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu pour cette cible
16	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
16	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	Proportion des pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote	Indicateur onusien	Non pertinent pour la France
16	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	Indicateur onusien	Non pertinent pour la France
16	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents	Indicateur onusien	Non disponible et non essentiel pour un suivi national (non défini au niveau international) ;
16	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information	Indicateur onusien	Indicateur non statistique et non pertinent pour la France
16	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes, conformément aux Principes de Paris	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
17	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national

INDICATEURS NON RETENUS

17	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
17	17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	Indicateur onusien	Indicateur non statistique et non défini au niveau international
17	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu
17	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Indicateur onusien	Indicateur non défini au niveau international
17	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Indicateur onusien	Indicateur alternatif retenu
17	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
17	17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
17	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national

INDICATEURS NON RETENUS

17	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Indicateur onusien	Non essentiel pour un suivi national
17	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national
17	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%	Indicateur onusien	Non pertinent pour un suivi national

Tableau de bord provisoire des indicateurs candidats à l'intégration de la liste finale

ODD	Doublon avec les ODD	Indicateur	Unité	Années							Champ – Note de lecture	Source	Pour en savoir plus sur l'indicateur national		
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017	
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du revenu médian)	%	14,0	14,3	14,3	14,0	14,1	14,2			France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012 ce qui entraîne une rupture de série en 2012.	Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux	Insee.fr : Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2015 Insee.fr : Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2014	
		<i>Selon le sexe</i>													
		Femmes	14,8	14,9	14,7	14,3	14,7	14,6							
		Hommes	13,2	13,6	13,9	13,6	13,4	13,7							
		<i>Selon l'âge de l'individu</i>													
		Moins de 18 ans	19,4	19,5	20,4	19,6	19,8	19,9							
		18 à 59 ans	13,5	14,3	14,7	14,2	14,5	14,9							
		18 à 29 ans	17,7	19,4	20,6	18,6	19,7	20,1							
		30 à 39 ans	11,9	12,6	12,1	12,3	12,3	13,0							
		40 à 49 ans	12,6	13,3	13,8	13,6	13,5	13,7							
50 à 59 ans	11,5	11,7	11,9	12,1	12,3	12,6									
60 ans ou plus	10	9,2	7,7	8,1	7,8	7,5									
60 à 69 ans	8,8	8,2	7,4	8,1	7,8	7,6									
70 ans ou plus	11,0	10,0	8,0	8,0	7,9	7,4									
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Taux de pauvreté en conditions de vie	%	13,3	12,5	11,9	12,6	12,8	11,7	11,9 (p)		France métropolitaine (p) : provisoire (r) : révisé	Insee, Dispositif SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages).	Insee.fr : Taux de pauvreté en conditions de vie et de difficultés par grandes dimensions en 2016 Insee.fr : Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2014	
		Insuffisance des ressources	15,0	14,6	(r) 13,8	14,7	15,4	14,4	14,4 (p)						
		Restrictions de consommation	12,7	12,4	11,8	12,9	13,2	12,2	11,6 (p)						
		Retards de paiements	9,2	8,6	8,5	8,3	8,7	8,6	8,3 (p)						
		Difficultés de logement	7,4	(r) 6,7	6,9	6,3	6,4	5,7	6,6 (p)						
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Taux de pauvreté monétaire (seuil à 50 % du revenu médian)	%	7,7	7,9	8,5	8,0	8,1	8,0			France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012.	Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux	Insee.fr : Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2015 Insee.fr : Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2014	
		<i>Selon le sexe</i>													
		Femmes	8,0	8,2	8,6	8,1	8,4	8,1							
		Hommes	7,3	7,7	8,4	7,9	7,7	7,9							
		<i>Selon l'âge de l'individu</i>													
		Moins de 18 ans	10,9	11,1	12,2	11,3	11,3	11,1							
		18 à 59 ans	7,9	8,5	9,3	8,7	8,9	9,0							
		18 à 29 ans	10,6	11,9	13,8	11,9	12,8	12,5							
		30 à 39 ans	6,7	7,1	6,9	7,2	6,8	7,3							
		40 à 49 ans	7,1	7,5	8,5	8,1	8,1	8,1							
50 à 59 ans	7,0	7,2	7,4	7,4	7,6	7,9									
60 ans ou plus	4,1	3,6	3,2	3,3	3,4	3,3									
60 à 69 ans	4,1	3,7	3,7	3,7	3,8	3,9									
70 ans ou plus	4,0	3,5	2,8	3,0	3,0	2,6									
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté	13	Nombre de victimes (morts) d'événements naturels dommageables										France entière statistique assurée et à fréquence annuelle	Production	Données DGPR, traitement SDES	Données DGPR, traitement SDES
		en France métropolitaine	Nombre	78	8	4	10	28	20	3	0				
		dans les DOM TOM	0	0	0	0	0	0	0	0	13				
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Dépenses des administrations publiques (S13) ventilées par fonctions selon la nomenclature internationale Cofog (Classification of the Functions of Government)	Milliards d'euros									France entière Hors transferts internes aux administrations publiques (intérêts, transferts courants et en capital).	Insee, Comptes nationaux - Base 2010	Insee.fr : Les Comptes de la Nation : Dépenses des administrations publiques ventilées par fonction en 2016	
		Éducation (Cofog section 09)	112,6	112,8	114,6	116,3	118,0	119,6	120,2						
		Santé (Cofog section 07) Protection sociale (Cofog section 10)	158,8 472,3	163,5 487,8	167,0 504,7	170,2 517,6	175,7 527,7	178,3 534,9	181,3 544,1						
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions	Données à venir												
		Intensité de la pauvreté	%										France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012 ce qui entraîne une rupture de série en 2012.	Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux	Insee.fr : Les niveaux de vie en 2015
Seuil à 60 % de la médiane	19,0	20,5	21,4	20,0	20,1	19,6									
Seuil à 50 % de la médiane	17,7	18,3	18,8	17,2	18,0	16,6									
Objectif 1 : Éradication de la pauvreté		Indicateur d'inégalité du patrimoine : indice de Gini		0,303*	0,306	0,303	0,302	0,288	0,289	0,292		France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. L'enquête a été renouvelée en 2012 ce qui entraîne une rupture de série en 2012.	Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux		
		Taux d'effort net en logement	Données à venir												
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable		Indicateur SNTEDD A2.16 : Consommation de produits phytosanitaires	NODU	102,47	107,62	107,63	117,27	125,77	122,37			France entière Désagrégation possible par fonction Déjà suivi dans la SNTEDD Production statistique assurée et à fréquence annuelle	Comparaison	SDES via Maaf, Banque nationale des ventes pour les distributeurs	
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	12	Part des surfaces en AB et nombre d'exploitations HVE	%									France métropolitaine Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et à fréquence annuelle	Agence Bio Ministère de l'Agriculture	http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/12487/0/surfaces-cultivees-agriculture-biologique.html http://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-reconnaissance-officielle-de-la-performance-environnementale	
		Part de bio dans la SAU	3,12	3,61	3,82	3,93	4,14	4,85	5,7						
Nombre d'exploitations HVE	%			24		160		293	503	841					
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable		Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme										France entière internationale possible	Comparaison	Indicateur FAO	http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/2.5.1/erv
		Pourcentage de races animales pour lesquelles du matériel génétique est stocké	%				43								
		Pourcentage de races animales pour lesquelles suffisamment de matériel génétique est stocké pour permettre une reconstitution	%				30								
Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable	12	Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA)									France fréquence annuelle	Production statistique assurée et à	Rapport annuel ANSES, indicateur suivi dans le cadre du suivi du plan EcoAntibio	https://www.arses.fr/ev/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2016.pdf	
		Bovins		0,34	0,328	0,327	0,305								

Objectif 4 : Éducation de qualité		Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents				50,5						France métropolitaine	Eurostat, AES (Adult Education Survey)	Eurostat - Base de données : Détail de l'indicateur [trng_aes_100]	
		Filles	%												
		Garçons				50,8									
						50,2									
Objectif 4 : Éducation de qualité		Sorties précoces du système scolaire de 18-24 ans	%	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0(p)	9,2(p)	8,8(p)		France métropolitaine et DOM (hors Mayotte). (p) : données provisoires. Suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation Depp). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013)	Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.	Insee.fr : Sorties précoces du système scolaire	
		Femmes		9,0	9,2	8,9	8,7	7,9(p)	8,4(p)	7,5(p)					
		Hommes		13,6	12,6	12,2	10,8	10,2(p)	10,1(p)	10,1(p)					
Objectif 4 : Éducation de qualité		Proportion d'enfants en CM1 qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales	%									France métropolitaine + Guadeloupe et Martinique pour PIRLS 2016 et TIMSS 2015.	IEA, enquêtes PIRLS et TIMSS	DEPP : L'état de l'école	
		en (i) lecture				95,3									
		en (ii) mathématiques				95,2									
		Filles	%												
		Garçons	%							87,4					
		Filles								86,8					
		Garçons								88,0					
Objectif 4 : Éducation de qualité		Proportion de jeunes à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales	%									France métropolitaine + DOM, sauf la Réunion et Mayotte pour PISA 2015.	OCDE, PISA	DEPP : L'état de l'école	
		en (i) lecture				81,1				78,5					
		en (ii) mathématiques				87,3				83,1					
		Filles	%			74,5				73,9					
		Garçons	%			77,6				76,5					
		Filles				77,6				76,9					
		Garçons				77,6				76,2					
Objectif 4 : Éducation de qualité		Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées						4 369	7 006			France entière production des données	Fréquence annuelle de développement durable	MESRI, Bilans académiques annuels pour l'éducation au développement durable	SDES - Indicateurs SNTEDD 2015-2020 : Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées
Objectif 4 : Éducation de qualité		Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence	Données à venir												
Objectif 4 : Éducation de qualité		Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.	Données à venir												
Objectif 4 : Éducation de qualité		Montant des versements nets d'aide publique au développement (APD) consacrés aux bourses/formations dans le pays donneur	Dollar des États-Unis, Millions, prix constants 2015	70,2	6,7	73,0	66,5	160,7	163,6	162,6		France	OCDE, Ensemble de données : Flux totaux par donneur (APD+AASP+privé) [CAD1]	Ensemble de données : Flux totaux par donneur (APD+AASP+privé) [CAD1]	
Objectif 4 : Éducation de qualité		Nombre d'inscrits en dernière année de formation initiale en environnement	Nombre	66 942	73 067	92 731	95 207	93 737	94 079			France entière production des données	Fréquence annuelle de	MENMESR - D'après données Céreq, base Reflet, bases BCP et SISE - Traitements : SOeS, 2017	SOeS - Indicateurs SNTEDD 2015-2020 - Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Proportion de femmes ayant le statut de cheffes d'exploitation agricole ou de coexploitantes	%	26,7			26,6					France métropolitaine Comparaison internationale possible Désagrégation possible par type d'exploitation et taille d'exploitation	SSP	Recensement agricole pour 2010 Enquête structure pour 2013 http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Gaf2017p038-042.pdf	
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Proportion de personnes victimes de violences au sein du ménage, par sexe	Données à venir												
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Proportion de personnes victimes de violences sexuelles en dehors du ménage, par sexe	Données à venir												
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Proportion des femmes cadres dirigeants	En %									Public : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés. Privé : France, ensemble des cadres dirigeants (PCS 371A et 380A) salariés en équivalent-temps plein (EQTP) du secteur privé et semi-public, hors agriculture.	Public : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi Privé : Insee, DADS	Le portail de la fonction publique : Série longues - 2.4 et 2.5 Catégorie A+ dans l'ensemble de la fonction publique Insee.fr : Salaires des cadres dirigeants et des dirigeants salariés en 2014	
		Dans la fonction publique		38,0	38,3	38,7	39,5	39,9	40,4						
		Dans le privé		21,5	20,5	20,8	21,7	22,5							
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Données à venir												
Objectif 5 : Égalité entre les sexes		Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université, par grandes filières	Données à venir												
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	14	Indicateur SNTEDD E3.5 : Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne										France entière comparaison internationale possible Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée et fréquence de production 3 ans	Indicateur Onusien : Traitement SDES, Données Agences de l'Eau	http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/2490/0/qualite-cours-deau-rappes-deau-souterraine-directive-cadre.html	
		Eau de surface - Etat écologique													
		Très bon		6,5			12,3			8,2					
		Bon		34,9			31,1			36					
		Moyen		39,8			41,5			39,4					
		Médiocre		12,5			10,3			12,4					
		Mauvais		4,1			3,8			3,6					
		Indéterminé		2,2			1			0,4					
		Eau de surface - Etat chimique													
		Bon		43,1			48,2			62,9					
		Mauvais		22,8			15,9			15,9					
		Indéterminé		34,1			35,9			21,2					
		Eau souterraine (% des masses d'eau)													
		Eau souterraine - Etat chimique													
		Bon		58,9			67			69,1					
		Mauvais		40,9			32,8			30,9					
		Indéterminé		0,2			0,2			0					
		Eau souterraine - Etat quantitatif													
		Bon		89,4			90,6			89,8					
		Mauvais		8,4			9,4			10,2					
		Indéterminé		2,2			0			0					
Objectif 6 : Eau propre et assainissement	3	Population desservie par une eau non conforme sur plus de 5% des analyses (au regard des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie)	Pourcentage de la population (%)	1,84	1,97	1,94	1,98	2,17	2,31	1,53		France entière territoire Production statistique assurée et à fréquence annuelle	Désagrégation possible par territoire Banque de données SISPEA Indicateur D101.1	http://www.services.eaufrance.fr/donnees/telechargement	
Objectif 6 : Eau propre et assainissement		Taux de conformité des ouvrages d'épuration	%	80	79,7	89,78	92,9	89,8				France entière Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée à une fréquence annuelle	ROSEAU (réseau organisé de surveillance de l'assainissement urbain)	Réseau Organisé de Surveillance des Eaux de l'Assainissement Urbain (ROSEAU) : indicateurs P204.3 & P205.3 Réseau Organisé de Surveillance des Eaux de l'Assainissement Urbain (ROSEAU) : indicateurs P301.3 Valeurs estimées à partir de l'Enquête Eau 2008 SSP-SoeS	
		Taux de conformité de la performance des ouvrages d'assainissement collectif	%												
		Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	40,8	39,3	39,2	53,7	60,3							

Objectif 15 : Vie terrestre		Évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes par département métropolitain	Données à venir									60	France entière Comparaison internationale possible Désagrégation possible par territoire Production statistique assurée avec une longue chronique	Indicateur ONB	http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/evolution-du-nombre-moyen-despeces-exotiques-envahissantes-par-departement-metropolitain http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/nombre-despeces-en-outr-mer-parmi-les-plus-envahissantes-au-monde
Objectif 15 : Vie terrestre		Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés	Hectares Pourcentage (%)		28898715 52,7								France métropolitaine	Indicateur ONB	http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/fr/indicateurs/part-du-territoire-metropolitain-occupe-par-les-ecosystemes-peu-anthropises
Objectif 15 : Vie terrestre		Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, état des sites, types de pollution, impacts)	Nombre										France	Données DGPR, traitement SDES	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/
		Total			289	1871	1256	710							
		Etat du site:													
		Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic			29	124	124	36							
		Site en cours d'évaluation			64	363	181	114							
		Site en cours de travaux			34	257	246	138							
		Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage			120	848	545	370							
		Site traité et libre de toute restriction			42	279	160	52							
		Type de pollution du site:													
		Dépôt de déchets			64	430	292	152							
		Dépôt aérien			17	109	97	58							
		Dépôt enterré			35	210	134	59							
		Dépôt de produits divers			17	137	86	41							
		Sol pollué			194	1322	778	451							
		Nappe polluée			133	822	545	369							
		Pollution non caractérisée			21	92	38	16							
		Impacts constatés:													
		Teneurs anormales dans les eaux souterraines			145	866	582	394							
		Captage AEP arrêté			2	15	7	8							
		Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments			16	95	67	44							
		Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale			0	14	5	0							
		Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine			0	5	1	1							
		Teneurs anormales dans les sols			116	904	431	193							
		Plaintes concernant les odeurs			0	22	19	8							
		Santé			0	8	6	2							
		Sans			28	152	121	54							
		Inconnu			13	124	64	22							
		Pas d'impact constaté après dépollution			14	100	38	27							
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort), en cumul annuel		795	860	784	784	803	872	892			France métropolitaine (y compris attentats de 2015)	Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - SSMSI.	Interstats : Insécurité et délinquance en 2016 - premier bilan statistique.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		Part de la population de 18 à 75 ans victimes de violences physiques et/ou sexuelles	%						2,4*				Individus de 18 à 75 ans, France métropolitaine. *résultats concernent la période de 2012 à 2014, en moyenne annuelle	Enquêtes Cadre de Vie et Sécurité, Insee-ONDRP.	Interstats : Chiffres clés - Violences physiques ou sexuelles
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		Proportion des personnes prévenues parmi les détenus	%	25,9	25,1	24,7	24,8	25,0	27,2	28,5			France entière	Direction de l'administration pénitentiaire	Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		Proportion de personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles (violences physiques hors ménage, violences sexuelles hors ménage et violences physiques ou sexuelles dans le ménage) et en dehors des situations de vol sur un an, auprès des forces de sécurité	%							19,0*			Individus de 18-75 ans, France métropolitaine. *résultats concernent la période de 2011 à 2015, en moyenne annuelle	Enquêtes Cadre de vie et sécurité, Insee-SSMSI-ONDRP	Interstats : Interstats Analyse N° 17 - Juillet 2017
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces		Confiance dans les institutions (hôpitaux, police, grandes entreprises publiques, UE, partis politiques, médias, banques, syndicats, ...)	Données à venir												
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Part de l'aide publique au développement (APD) nette en proportion du Revenu national brut	% du revenu national brut	0,50	0,46	0,45	0,41	0,37	0,37	0,38			France	OCDE	OCDE Données : APD nette
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Distribution de l'aide publique au développement (APD) nette aux pays les moins avancés	Millions de dollars US	1277,2	1776,2	1117,8	1439,2	1055,7	1088,8	882,1			France	OCDE	OCDE Données : distribution de l'APD nette
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Montant de l'aide publique au développement brute, bilatérale, désagrégé par secteur, par marqueur, par grande zone géographique	Données à venir												
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Part des personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois	%	68,2	71,4	74,7	75,3	77,3	78,0				Ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.	Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2007 à 2015.	Insee.fr : Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages en 2015
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Proportion d'individus disposant du haut débit à la maison	%	64,4	69,8	75,2	75,2	75,3	75,0				Ensemble des individus de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.	Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2007 à 2015.	Insee.fr : Les technologies de l'information et de la communication dans les ménages en 2015
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)	En % du PIB	81,6	85,2	89,6	92,4	95,0	95,8	96,5			France	Eurostat, calculs Insee	http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/sdg_17_40
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs		Endettement privé	En % du PIB										France	Eurostat, calculs Insee	http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/tipspd20
		Ménages		52,9	53,9	54,4	54,8	54,9	55,4	56,4					
		Sociétés non financières		78,2	80,5	83,3	82,1	86,1	87,4	89,7					